



# Guide Pédagogique 2023-2024

*Encadrement éducatif  
Conseiller Principal  
d'Education (CPE)*

*Master MEEF*

## **Objectifs de la formation**

En continuité avec le nouveau parcours L1-L2-L3 conduisant aux métiers de l'éducation, de la formation et de l'enseignement, le Master Encadrement Educatif prépare des professionnels de niveau supérieur, capables de concevoir, gérer, encadrer et évaluer des dispositifs et des projets en lien avec le développement de compétences spécifiques.

### **Les objectifs communs aux trois parcours de la mention :**

Tirer parti des acquis de la recherche [particulièrement en lien avec les travaux du LISEC (EA2310)] pour aborder les différents terrains du champ de l'éducation et de la formation – en maîtrisant les méthodes et les outils d'investigation qui lui sont propres :

- ♦ mobiliser la recherche, avec un adossement notamment au LISEC (EA 2310) ;
- ♦ aborder les terrains sous l'angle des questions d'ingénierie ;
- ♦ consolider ses acquis au plan méthodologique.

## Contacts

### Directeur de l'INSPÉ

François Gauer

[directeur@inspe.unistra.fr](mailto:directeur@inspe.unistra.fr)

**Responsable du service :** Anne Urban | [anne.urban@inspe.unistra.fr](mailto:anne.urban@inspe.unistra.fr)

**Responsable du bureau master MEEF 2<sup>d</sup> degré et Encadrement éducatif :**

Sylvie Gross | 03.88.43.82.32 | [sylvie.gross@inspe.unistra.fr](mailto:sylvie.gross@inspe.unistra.fr)

**Contact secrétariat :**

Ilidia Pereira da Costa | 03.88.43.82.21 | [ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr](mailto:ilidia.pereira-da-costa@inspe.unistra.fr)

**Responsable de la mention :**

Eric Flavier, PU, CNU 70 - INSPÉ | [eric.flavier@unistra.fr](mailto:eric.flavier@unistra.fr)

**Responsables du parcours «Conseiller Principal d'Education (CPE)» :**

Jean-Luc Denny, CPE - INSPÉ | [jldenny@unistra.fr](mailto:jldenny@unistra.fr)

Estelle Solarek (DIU) - INSPÉ | [solarek@unistra.fr](mailto:solarek@unistra.fr)

# Offre de formation 2023/2024

## Master MEEF Encadrement éducatif | Parcours Conseiller Principal d'Éducation

UE	ECTS	Intitulé UE	Responsable UE	Composante d'affectation	Intitulé matière	Responsable matière	Composante d'affectation	Mutualisation	HCM	HCI	HTD	HTP	Stage	
<b>SEMESTRE 1 CPE</b>														
UE 1.1	6	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Philosophie de l'éducation			Mention EE	24					
					Histoire de l'éducation			Mention EE	24					
					Sociologie de l'éducation			Mention EE	24					
									72	0	0	0	0	
UE 1.2	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Eric FLAVIER	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : spécifique	12		12			
					Enjeux et connaissance du SEF et comparaison internationale			CM : Mention EE TD : spécifique	12		12			
									24	0	24	0	0	
UE 1.3	9	Découverte des savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Stage massé en établissement scolaire (I)			Spécifique					70	
					Cadre juridique d'un EPLE			Spécifique	6		6			
					Le métier de CPE et ses enjeux éducatifs, principes démocratiques et valeurs de l'école républicaine ; droits et obligations du fonctionnaire			Spécifique	16		32			
					Mise en situations professionnelles et cadre d'observation du stage			Spécifique			12			
UE 1.4	6	Initiation à la recherche	Eric FLAVIER	INSPE	Projet de mémoire			INSPE - Mention 1D			24			
UE 1.5	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) Option : anglais LVE (1;1) Option : allemand			INSPE - Mention 2D			20			
<b>Totaux S1</b>	<b>30</b>								<b>118</b>	<b>0</b>	<b>118</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	
<b>SEMESTRE 2 CPE</b>														
UE 2.1	9	Epistémologie des fonctions éducatives & sciences humaines et sociales pour l'éducation	Eric FLAVIER	INSPE	Psychologie de l'éducation			Mention EE	24					
					Théorie de l'apprentissage			Mention EE	18					
					Théorie de l'activité			Mention EE	18					
					Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : spécifique	12		12			
									72	0	12	0	0	
UE 2.2	9	Entrée dans les savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Stage filé en établissement scolaire (II)									70
					Ecole inclusive (mutualisation EIPS)			Parcours EIPS			25			
					Cadre réglementaire de la fonction de CPE				6		6			
					Définition et mise en oeuvre collective du volet éducatif du projet d'établissement			Spécifique	6		24			
					Composition			Spécifique	6		18			
					Analyse d'une situation éducative			Spécifique	12		24			
					Accompagnement du stage et construction du rôle éducatif et pédagogique dans une communauté éducative et dans l'équipe vie scolaire			Spécifique			20			
									30	0	117	0	70	
UE 2.3	9	Initiation à la recherche	Eric FLAVIER	INSPE	Mémoire et soutenance			INSPE - Mention 1D			24			
UE 2.4	3	LVE	Michèle ADAMY	INSPE	LVE (1;1) Option : anglais LVE (1;1) Option : allemand			INSPE - Mention 2D			20			
<b>Totaux S2</b>	<b>30</b>								<b>102</b>	<b>0</b>	<b>173</b>	<b>0</b>	<b>70</b>	
<b>Totaux M1</b>	<b>60</b>				<b>Totaux M1</b>				<b>220</b>	<b>0</b>	<b>291</b>	<b>0</b>	<b>140</b>	
<b>SEMESTRE 3 CPE</b>														
UE 3.1	9	Epistémologie des fonctions éducatives	Jean Luc DENNY	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : spécifique	12		12			
					Composition			Spécifique	6		24			
					Analyse d'une situation éducative			Spécifique	6		24			
									24	0	60	0	0	
UE 3.2	16	Consolidation des savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Suivi individuel et collectif des élèves ; prévention des conduites à risque, climat scolaire			Spécifique			24			
					Stage Option 1 : Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance)			Spécifique					1/3 de service	
					Stage (1;1) Option 2 : Stage en établissement scolaire (étudiant ne réalisant pas une alternance)			Spécifique					1/3 de service	
					Analyse de la pratique professionnelle			Spécifique			24			
					TC module 1 : Collaboration et Interdisciplinarité dans le numérique éducatif	INSPE		Tous parcours MEEF 2nd degré et EE			18			
			TC module 2, Prolongements, approfondissements et suivi individualisé	E. Tisserand	INSPE		Tous parcours MEEF 2nd degré et EE			10				
UE 3.3	5	Initiation à la recherche	Eric FLAVIER	INSPE	Communication scientifique			Spécifique	0	0	76	0	0	
<b>Totaux S3</b>	<b>30</b>								<b>24</b>	<b>0</b>	<b>160</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>SEMESTRE 4 CPE</b>														
UE 4.1	6	Epistémologie des fonctions éducatives	Jean Luc DENNY	INSPE	Epistémologie des fonctions éducatives			CM : Mention EE TD : spécifique	6		6			
					Approfondissement de la fonction de pilotage d'équipe et de projets			Parcours EMES	6		12			
									12	0	18	0	0	
UE 4.2	18	Perfectionnement des savoirs et gestes professionnels dans les champs des sciences de l'éducation et de la vie scolaire	Jean Luc DENNY	INSPE	Accompagnement du parcours de l'élève et du projet d'orientation avec les acteurs de la communauté éducative			Spécifique	4		24			
					Approfondir les apports professionnels dans une perspective interdisciplinaire			Spécifique			36			
					Stage (1;1) Option 1 : Stage en responsabilité en établissement scolaire (étudiant en alternance)			Spécifique					1/3 de service	
					Stage (1;1) Option 2 : Stage en établissement scolaire (étudiant ne réalisant pas une alternance)			Spécifique					1/3 de service	
					Analyse de la pratique professionnelle			Spécifique			30			
UE 4.3	6	Se projeter dans le métier et approfondir son positionnement professionnel	Jean Luc DENNY	INSPE	Épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury			Spécifique			48			
					Épreuve d'entretien			Spécifique (incluant Tronc commun MEEF-2D pour 12HTD)			48			
									0	0	96	0	0	
<b>Totaux S4</b>	<b>30</b>				<b>Totaux S4</b>				<b>16</b>	<b>0</b>	<b>204</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Totaux M2</b>	<b>60</b>				<b>Totaux M2</b>				<b>40</b>	<b>0</b>	<b>364</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Totaux Master</b>	<b>120</b>				<b>Totaux Master</b>				<b>260</b>	<b>0</b>	<b>655</b>	<b>0</b>	<b>140</b>	

Voir l'offre de formation détaillée «ROF» en ligne sur le site internet de l'INSPE  
<https://inspe.unistra.fr/formation/masters/master-meef-encadrement-educatif/>

# DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires Entrée dans le métier » (en alternance à mi-temps en établissement)

Intitulés UE/EC	CM	CI	TD	TP	Tronc commun (avec 2d degré)	Spécifique CPE	Parcours personnalisé X modules obligatoires à choix	
							min	max
UE1 - Appréhender la complexité du métier de CPE, se situer comme acteur de la communauté éducative membre d'une institution au service de tous les élèves	32	0	26	0	58			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une posture professionnelle en concordance avec les valeurs de la République et la laïcité dans un cadre institutionnel selon des principes éthiques et responsables</li> <li>=&gt; Appréhender le milieu institutionnel, ses missions, ses principes de fonctionnement ==&gt; 6h</li> <li>- Quelques grands repères concernant le fonctionnement de l'institution et le fonctionnement d'un EPLE.</li> <li>- Droits et obligations des fonctionnaires</li> <li>- Connaissance des contextes scolaires, de l'éducation prioritaire et du cadre de référence</li> <li>- Appartenance et participation au fonctionnement d'une équipe éducative</li> <li>=&gt; Comprendre et savoir transmettre les valeurs de la République. ==&gt; 12h</li> <li>- Valeurs de la République, éducation démocratique, laïcité et enseignement.</li> <li>- Culture juridique, déontologique, éthique et prise de décision.</li> <li>=&gt; Construire une culture de l'égalité filles-garçons et de lutte contre les inégalités scolaires ==&gt; 8h</li> <li>- Le genre à l'école comme agent des inégalités filles/garçons. Développement d'une pédagogie égalitaire (lutte contre les stéréotypes ; prévention des violences sexistes ; questionnement des pratiques enseignantes, postures, supports et modalités de communication)</li> </ul>	10		16		26			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comprendre et prendre en compte les singularités des élèves et les contextes d'apprentissage</li> <li>=&gt; Connaître l'adolescent, l'élève et les processus cognitifs d'apprentissage ==&gt; 14h</li> <li>- Notions de psychologie développementale et expérimentale portant sur le développement de l'adolescent et abordant les axes suivants : physique, social et affectif, cognitif, et de la personnalité et de l'identité.</li> <li>- Lien entre le développement de l'adolescent et la scolarité dans ses différentes sphères (relations avec les pairs, situations d'apprentissage); influence des facteurs sociaux, affectifs, du contexte dans l'apprentissage</li> <li>=&gt; Connaître les enjeux, les principes et les contextes de l'école inclusive ==&gt; 6h</li> <li>- Les principaux concepts de l'éducation inclusive du point de vue éthique et pédagogique.</li> <li>- Découverte des différents dispositifs, structures et modalités d'accompagnement possible (EBEP + allophones). Développement de pratiques permettant la participation effective de tous les élèves à l'ensemble des activités d'enseignement.</li> </ul>	10		10		20			
UE2 - Construire une posture professionnelle en mobilisant des connaissances académiques et institutionnelles	12	0	100	0	12	100		
Certification numérique PIX+EDU (volet Inspé)			12		12			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoirs de référence</li> <li>=&gt; Former à une pratique experte du métier de CPE en mobilisant notamment les références institutionnelles et les acquis de la recherche.</li> <li>- Consolidation des connaissances et notions, et construction des savoirs professionnels</li> <li>- Les repères éducatifs pour conduire une pratique efficiente</li> <li>- Le diagnostic des connaissances et compétences des élèves, le suivi de leurs apprentissages en collaboration avec les enseignants et les partenaires, la prise en compte des besoins de tous les élèves, la contribution à l'évaluation au service des apprentissages</li> <li>• Construire des gestes professionnels dans le champ de l'intervention socio-éducative et pédagogique</li> <li>=&gt; Analyser des situations professionnelles pour se former à une pratique experte de l'accompagnement en mobilisant notamment les références académiques et institutionnelles combinées aux acquis de la recherche.</li> <li>- S'approprier des gestes professionnels et construire une posture professionnelle adaptée aux contextes et situations éducatives</li> <li>- Construire des compétences dans le domaine de la gestion de l'équipe vie scolaire, de l'organisation du service, de la formation des personnels de vie scolaire en s'assurant des finalités éducatives en concordance avec les missions du service public d'éducation</li> <li>- Développer les compétences permettant de contribuer au volet éducatif du projet d'établissement</li> <li>- S'approprier la démarche de projet (conception, mise en œuvre, évaluation) en s'assurant des apprentissages des élèves sur le plan éducatif et cognitif</li> <li>• Se développer par la conception d'une veille documentaire</li> <li>=&gt; Actualiser ses connaissances</li> <li>- S'approprier les principaux textes règlementaires et les actualiser</li> <li>- Se constituer des connaissances scientifiques autour de concepts clés de l'intervention socio-éducative et pédagogique</li> <li>• Concevoir, mettre en œuvre et évaluer</li> <li>=&gt; Produire des ressources</li> <li>- Élaborer des dispositifs éducatifs répondant aux instructions officielles ainsi qu'aux besoins des élèves : s'approprier la méthodologie de projet et la scénarisation pédagogique en y intégrant notamment des outils numériques</li> <li>- Évaluer les apprentissages des élèves.</li> </ul>	12		88			100		

UE3 - Accompagner les élèves en situation et développer une analyse réflexive de sa pratique professionnelle	6	0	32	0		38		
<p>=&gt; Construire une posture et gestes professionnels de manière située et référée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au fonctionnement de l'EPLÉ et à ses finalités éducatives, agir dans des équipes multicatégorielles de manière éthique et responsable</li> <li>- Entretenir des liens avec les parents et les partenaires de l'EPLÉ</li> <li>- Hiérarchiser et prioriser ses interventions éducatives</li> <li>- Connaître les gestes professionnels et développer des outils permettant d'en faire un usage raisonné</li> <li>- Animer l'équipe de vie scolaire en s'assurant du respect du cadre règlementaire de l'EPLÉ</li> <li>- Développer la fonction de conseil (conseiller de la communauté éducative, conseiller du chef d'établissement)</li> </ul> <p>=&gt; Construire des pratiques adaptées au contexte et aux besoins des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre et analyser en contexte l'influence des facteurs socio-éducatifs et culturels sur les apprentissages des élèves</li> <li>- Comprendre les enjeux éducatifs et d'apprentissage dans des contextes spécifiques</li> <li>- Savoir expliciter ses choix professionnels, adapter sa pratique pour mieux lutter contre les inégalités</li> </ul> <p>=&gt; Développer une analyse réflexive de la pratique professionnelle en mobilisant les travaux de recherche</p> <p>Cette UE s'articulant autour du mi-temps en établissement vise à assurer en autonomie et de manière réflexive la conduite d'une équipe de vie scolaire, l'accompagnement des élèves sur le plan éducatif et pédagogique ainsi que la contribution au volet éducatif du projet d'établissement. L'objectif principal est l'accompagnement du stagiaire dans sa pratique effective. Il s'agit d'un accompagnement alternant entre construction de gestes professionnels invariants et adaptation aux besoins identifiés des fonctionnaires stagiaires.</p> <p>Les enseignements de cette UE s'articulent avec les contenus des 2 UE précédentes qu'il s'agit de mobiliser et</p>	6		32			38		
UE4 - Module de découverte de tiers-lieux			20 à 30				20	30
Séquences d'observation auprès de partenaires socioéducatifs ou découverte du monde économique et professionnel								
					70	138	20	30
					<b>TOTAL MAQUETTE</b>	<b>min 228</b>	<b>max 238</b>	
Des ajustements de maquette pourront être appliqués en fonction du positionnement et des besoins du stagiaire.								

# Dispositions relatives au plagiat

Plagiat, « copier-coller », recopiage : est-ce bien raisonnable ?

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

De nombreux étudiants cèdent à la tentation de s'inspirer des travaux ou créations d'autrui lors de la rédaction de leurs propres copies, projets, mémoires, thèses, sans nécessairement s'apercevoir qu'ils portent **atteinte au droit d'auteur** et encourrent de **lourdes sanctions**.

Ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, a pour but de présenter les **principales règles de bonne conduite** à observer dans **tout travail universitaire**.

## 1. Quels sont les comportements illicites (interdits) ?

Toute **reproduction** ou **imitation, totale** ou **partielle** (b), d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur (a) est illicite.

### a) Définition des oeuvres protégées par le droit d'auteur

Ces oeuvres sont **extrêmement nombreuses** puisque **toute création de l'esprit, quelle que soit sa forme et sa valeur intellectuelle ou artistique**, est protégée par le droit d'auteur, **sans qu'il soit nécessaire de la déposer**. En effet, le droit français, contrairement à d'autres droits étrangers, ne rend pas obligatoire l'apposition du symbole © ou de la mention « copyright Untel ».

Il s'ensuit que tous les travaux, oeuvres ou outils susceptibles d'être utilisés dans un contexte pédagogique, universitaire ou scientifique font l'objet d'un droit d'auteur et notamment :

- ♦ **oeuvres écrites, publiées ou non**, à caractère littéraire, artistique, informatif ou scientifique : livres, revues, journaux, rapports publics, dictionnaires ou encyclopédies, cours, thèses, mémoires, projets, copies, sujets d'examen ou d'exercice, corrigés, QCM, contenu écrit des pages d'un site web, d'un fichier powerpoint, interviews, articles, lettres, e-mails, chats, modes d'emploi, guides, catalogues, poèmes, textes de chanson, etc. La **longueur** du texte **importe peu** : un titre ou un slogan est aussi protégé par le droit d'auteur,
- ♦ **oeuvres orales** : cours, exposés, conférences, discours, interviews orales, sketches, répliques de théâtre, dialogues de films, etc.,

- ◆ **oeuvres musicales** : symphonies, chansons, opéras, opérettes, bandes originales de film, jingles publicitaires, etc.,
- ◆ **oeuvres graphiques** (relevant de l'art dit « pur » ou des arts appliqués) : toiles, dessins, caricatures, décors, sculptures, photographies, design et créations de mode, oeuvres architecturales, plans (notamment d'architecte), cartes géographiques, croquis, schémas, tableaux, courbes, graphiques, affiches publicitaires, interfaces graphiques de sites web, de logiciels, de jeux vidéo, de DVD, de bases de données, etc.,
- ◆ **oeuvres audiovisuelles** : films, clips, reportages, documentaires, émissions de télévision, de radio, etc.,
- ◆ **oeuvres numériques** : logiciels et leurs codes, bases de données, sites web, CD-Rom, jeux vidéo, etc.

Cette liste est malheureusement loin d'être exhaustive, tant la variété des supports susceptibles d'être concernés est vaste.

## ***b) Qu'est-ce qu'une reproduction / imitation d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur ?***

**Le droit interdit toute reproduction ou imitation, gratuite ou payante, d'une oeuvre protégée par le droit d'auteur et ce, quel que soit le nombre d'exemplaires réalisés.**

Peu importe à cet égard que l'oeuvre soit **totale**ment ou **partiellement reproduite**. La reproduction ou l'imitation de quelques paragraphes ou morceaux choisis d'une thèse de 500 pages est, par exemple, tout aussi illicite que celle de l'oeuvre intégrale.

De même, la **fidélité de la reproduction est indifférente**. Une **reproduction strictement identique** (un « copier-coller » ou un recopiage par exemple) est certes un plagiat, mais une imitation relève aussi de cette qualification. Ainsi, le fait de recopier un texte **en changeant quelques mots** ou même **en le paraphrasant** constitue un plagiat. Est encore un plagiat le fait de s'approprier la substance d'une oeuvre protégée en la **résumant**, en la **condensant**. La **traduction** d'une oeuvre protégée dans une langue autre que celle d'origine est également interdite.

Enfin, nul n'étant censé ignorer la loi, **l'auteur du plagiat ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité en invoquant sa « bonne foi »** ; il ne peut donc se retrancher derrière sa méconnaissance du droit.

## **Conclusion : comment faire licitement référence aux travaux d'autrui ?**

Toute imitation ou reproduction d'une oeuvre protégée doit être **autorisée par le titulaire du droit d'auteur**, éventuellement contre rémunération. Ce principe connaît toutefois quelques exceptions :

- ♦ Il est ainsi possible, à des fins critiques, scientifiques, pédagogiques, informatives voire polémiques, de **citer des extraits** d'oeuvres protégées à condition d'utiliser des **guillemets** ou des caractères **italiques**, et surtout de **mentionner lisiblement le titre et le nom de l'auteur à proximité de la citation**.
- ♦ Il est également possible de réaliser, toujours aux mêmes fins, une **analyse d'une oeuvre protégée**, à condition là encore de **citer lisiblement le titre et le nom de l'auteur**.
- ♦ Les **textes et documents officiels** (lois, décrets, jugements) peuvent quant à eux être librement reproduits, même dans leur intégralité.
- ♦ Enfin, la copie d'une oeuvre protégée est tolérée dès lors que le copiste en fait un usage **exclusivement privé et personnel** et qu'il **ne communique** donc **cette reproduction à quiconque**. La distribution des documents ainsi copiés à des camarades ou à un professeur lors d'un cours ou d'une soutenance est par exemple interdite.
- ♦ Quid pour finir de la **reprise des idées et raisonnements d'autrui** ainsi que de celle des **données brutes** ? Ces trois éléments ne sont pas protégés par le droit d'auteur mais ils ne peuvent pas pour autant être inconditionnellement exploités.
- ♦ Les **idées et raisonnements d'autrui** peuvent être librement réutilisés, mais à condition impérative de **mentionner explicitement le nom de leur auteur**,
- ♦ Les **données brutes** (historiques, scientifiques, géographiques...) peuvent également être réutilisées ; il est toutefois indispensable de **mentionner la source**, ne serait-ce que pour que le lecteur puisse s'assurer de l'exactitude de ces données. Cette exigence ne vaut naturellement pas pour les données notoires (exemples : dates de naissance de Louis Pasteur, de publication de La Société féodale de Marc Bloch, du discours de l'Horloge de Robert Schuman, etc.).

## 2. Quelles sont les sanctions du plagiat ?

Du point de vue juridique, le plagiat constitue une **contrefaçon**. Son auteur s'expose à des **sanctions civiles** (indemnisation de la victime) et **pénales** (lourdes amendes voire emprisonnement dans les cas les plus graves).

Lorsque le plagiat est **réalisé dans un contexte scolaire ou universitaire**, son auteur doit en outre être **traduit devant la section disciplinaire** de son établissement qui peut prononcer diverses sanctions allant jusqu'à une **interdiction illimitée d'inscription dans tout établissement d'enseignement supérieur**.

© A. Bouvel / Université de Strasbourg

**Plagier ne représente pas un gain de temps mais un gain d'ennuis.**

**Utilisez donc guillemets, italique, titre et nom de l'auteur  
lorsque vous vous servez des travaux d'autrui.**

**Utilisez vos propres connaissances et votre propre intelligence :  
le plagiat n'a aucun intérêt, ni pour vous, ni pour vos correcteurs.**

## **Concours 2024**

Les inscriptions aux concours de recrutement de personnels enseignants et de conseillers principaux d'éducation s'effectuent par internet. Veuillez consulter le site <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> pour prendre connaissance des dates et modalités d'inscription.

### **Pour aller plus loin :**

Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation

<https://www.education.gouv.fr/inscriptions-aux-concours-de-cpe-et-de-psyen-11807>

### **Circulaire de métier :**

<https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo31/MENH1517711C.htm>

# Calendrier universitaire INSPÉ 2023-2024

## Calendrier général Unistra

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
04/09/2023	36	Accueil
11/09/2023	37	Semaine 1
18/09/2023	38	Semaine 2
25/09/2023	39	Semaine 3
02/10/2023	40	Semaine 4
09/10/2023	41	Semaine 5
16/10/2023	42	Semaine 6
23/10/2023	43	Semaine 7
30/10/2023	44	Vacances « Toussaint »
06/11/2023	45	Semaine 8
13/11/2023	46	Semaine 9
20/11/2023	47	Semaine 10
27/11/2023	48	Semaine 11
04/12/2023	49	Semaine 12
11/12/2023	50	Semaine 13
18/12/2023	51	Semaine 14
25/12/2023	52	Vacances « Noël »
01/01/2024	1	Vacances « Noël »
08/01/2024	2	Semaine de révision
15/01/2024	3	Semaine 15
22/01/2024	4	Semaine 16
29/01/2024	5	Intersemestre (Semaine 0)
05/02/2024	6	Semaine 1
12/02/2024	7	Semaine 2
19/02/2024	8	Semaine 3
26/02/2024	9	Semaine 4   Date limite jury S1
04/03/2024	10	Vacances « Hiver »
11/03/2024	11	Semaine 5
18/03/2024	12	Semaine 6
25/03/2024	13	Semaine 7
01/04/2024	14	Semaine 8
08/04/2024	15	Semaine 9
15/04/2024	16	Semaine 10
22/04/2024	17	Semaine 11
29/04/2024	18	Vacances « Printemps »
06/05/2024	19	Semaine 12
13/05/2024	20	Semaine 13
20/05/2024	21	Semaine 14
27/05/2024	22	Semaine 15
03/06/2024	23	Semaine 16
10/06/2024	24	
17/06/2024	25	
24/06/2024	26	Date limite jury S2
01/07/2024	27	
08/07/2024	28	
15/07/2024	29	

## Calendrier masters MEEF 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>d</sup> degré, EE

Dates	Sem.	Evaluation continue intégrale
28/08/2023	35	Non alternants M2 : réunions de rentrée Alternants M2 : rentrée et dispositif d'accueil des M2 alternants, prérentrée des enseignants le 01/09/2023
04/09/2023	36	Semaine 1   Début des cours
11/09/2023	37	Semaine 2
18/09/2023	38	Semaine 3
25/09/2023	39	Semaine 4
02/10/2023	40	Semaine 5
09/10/2023	41	Semaine 6
16/10/2023	42	Semaine 7
23/10/2023	43	Semaine 8
30/10/2023	44	Vacances « Toussaint »
06/11/2023	45	Semaine 9
13/11/2023	46	Semaine 10
20/11/2023	47	Semaine 11
27/11/2023	48	Semaine 12
04/12/2023	49	Semaine 13
11/12/2023	50	Semaine 14
18/12/2023	51	Semaine 15
25/12/2023	52	Vacances « Noël »
01/01/2024	1	Vacances « Noël »
08/01/2024	2	Semaine libérée
15/01/2024	3	Semaine 16
22/01/2024	4	Semaine 17
29/01/2024	5	Semaine 1
05/02/2024	6	Semaine 2
12/02/2024	7	Semaine 3
19/02/2024	8	Semaine 4
26/02/2024	9	Semaine 5   Date limite jury S1
04/03/2024	10	Vacances « Hiver »
11/03/2024	11	Semaine 6
18/03/2024	12	Semaine 7
25/03/2024	13	Semaine 8
01/04/2024	14	Semaine 9
08/04/2024	15	Semaine 10
15/04/2024	16	Semaine 11
22/04/2024	17	Semaine 12
29/04/2024	18	Vacances « Printemps »
06/05/2024	19	Semaine 13
13/05/2024	20	Semaine 14
20/05/2024	21	Semaine 15
27/05/2024	22	Semaine 16
03/06/2024	23	Semaine 17
10/06/2024	24	Semaine 18
17/06/2024	25	Semaine 19
24/06/2024	26	
01/07/2024	27	Date limite jury S2
08/07/2024	28	
15/07/2024	29	

*Ernest* vous accompagne tout au long de votre année universitaire !



### *Ernest, c'est quoi ?*

C'est un environnement numérique et social de travail.

Cet outil est dédié à tous les personnels et étudiants de l'Université de Strasbourg.

Dans l'espace [Ernest](#) de l'INSPÉ, vous trouverez des informations, des actualités, des documents,...

### *Ernest, pour quoi faire ?*

Ernest est votre «porte d'entrée» pour accéder à tout ce dont vous avez besoin : des applications (emploi du temps, moodle, etc.), des actualités, des informations, des documents à télécharger.

Si vous ne trouvez pas ce que vous cherchez vous pouvez utiliser le moteur de recherche.



### *Et si malgré ça vous ne trouvez pas ce que vous cherchez ?*

Nous pouvons vous aider à trouver les informations que vous cherchez ou éventuellement en rajouter.

Vous pouvez nous contacter et faire des suggestions à l'adresse [ernest@inspe.unistra.fr](mailto:ernest@inspe.unistra.fr)

*Pour trouver Ernest plus facilement, je flashe le QR code !*



# L'université s'ouvre au monde, et vous ?

**Autriche**  
**Belgique**  
**Bulgarie**  
**Espagne**  
**Finlande**  
**Hongrie**  
**Italie**  
**Norvège**  
**Portugal**  
**Suède**  
**Afrique du Sud**  
**Australie**  
**Brésil**  
**Chili**  
**Chine**  
**Colombie**  
**Corée**  
**Etats-Unis**  
**Inde**  
**Irlande**  
**Israël**  
**Japon**

...

L'INSPE vous offre la possibilité d'effectuer une mobilité internationale en Europe et hors d'Europe, dans le cadre de vos études :

- ♦ Semaines internationales (à partir de la L1),
- ♦ Un semestre ou une année entière (à partir de la L2)
- ♦ Stages courts d'une à deux semaines (à partir du M1)

Il existe une variété de destinations et d'aides financières.

**Plus d'infos :**

<https://inspe.unistra.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>

**Contact :** [ri-contact@inspe.unistra.fr](mailto:ri-contact@inspe.unistra.fr)

**Voir toutes les possibilités de mobilité :**

<https://unistra.moveonfr.com/publisher/6/fra#>

Sélectionner **INSPE** dans le menu déroulant.



## Vous allez pouvoir rejoindre le réseau Alumni !

Qu'est ce qu'un Alumni ? Pluriel du latin *alumnus* qui veut dire élève, Alumni est le terme adopté pour désigner une communauté d'élèves.

Le réseau **Alumni de l'Université de Strasbourg** réunit les diplômés, personnels et doctorants parmi les facultés, écoles et instituts de l'Université. **Il est ouvert aux étudiants** afin de pouvoir tisser son réseau dès aujourd'hui.

## Pourquoi s'inscrire au Réseau Alumni Unistra ?



- se faire **parrainer** par des anciens,
- contacter des **experts** dans tous les domaines grâce à l'annuaire en ligne,
- contacter les **ambassadeurs** nationaux ou internationaux.



- accéder à des **offres d'emploi, d'alternance, de stage**
- être visible des recruteurs grâce à la **candidathèque**,
- participer à des **événements emploi** (ateliers, afterworks, webinars).



- développer dès maintenant son **réseau professionnel**,
- participer à **des événements** et rencontrer d'autres Alumni,
- s'inspirer des **portraits et témoignages des anciens**.



- recevoir la newsletter mensuelle **Alum'news**
- **rester en lien** avec son école, faculté ou institut et votre université grâce à des groupes en ligne,
- consulter les **articles et témoignages** en ligne.

Pour vous inscrire, connectez-vous dès à présent sur **alumni.unistra.fr** avec vos identifiants Ernest

Pour plus d'information, LinkedIn @alumniunistra



**Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.**

2 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en *sciences de l'éducation* à proximité de vos lieux de cours.

- **Bibliothèque éducation et enseignement - Strasbourg** | 141 avenue de Colmar, 67000 Strasbourg  
03 88 43 82 87 | bu-education-enseignement-strasbourg@unistra.fr
- **Bibliothèque éducation et enseignement - Colmar** | 12 rue Messimy, 68000 Colmar  
03 89 21 60 56 | bu-education-enseignement-colmar@unistra.fr

### Ressources documentaires

↘ ↘ ↘ Consultez des ressources **en ligne** – articles, ebooks, revues, bases de données – et localisez des ressources **imprimées** sur [bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr) (connexion avec votre compte Unistra)

### Nos services

#### **S'inscrire, consulter, emprunter**

L'inscription est automatique. La carte Pass campus vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

#### **Profitez d'horaires élargies**

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 5 BU vous accueillent en soirée et le week-end.  
↘ bibliothèque du Cardo, bibliothèque du PEGE, bibliothèque de santé, bibliothèque du Studium, BNU

#### **Travailler en groupe**

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés, de WiFi et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées *via* l'application mobile *Affluences*.

#### **Trouver de l'aide**

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par mail à [bu-contact@unistra.fr](mailto:bu-contact@unistra.fr).  
Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

#### Visitez les BU et participez aux formations !

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.





## LE PAIEMENT SANS CONTACT POUR MANGER AU RESTO U'

### 1 Izly, qu'est-ce que c'est ?

C'est la solution de paiement sans contact sur le campus. Avec Izly, réglez vos achats avec votre smartphone ou avec votre carte étudiante

### 2 Pourquoi utiliser Izly ?



• **C'est plus pratique :** plus besoin d'espèces et votre statut (*boursier ou non*) est automatiquement appliqué



• **C'est plus rapide :** moins d'attente en caisse



• **C'est plus sécurisé :** vos données bancaires et personnelles sont protégées

### 3 Que pouvez-vous payer avec Izly ?



- Vos repas dans les restaurants et cafétérias des Crous
- Vos services sur le campus (photocopies, laverie, distribution automatique...)
- Vos commandes en ligne sur les sites des Crous et des universités

### 4 Comment activer son compte ?

Izly vous envoie un e-mail **automatiquement** sur votre boîte mail lors de votre inscription à **messervices.etudiant.gouv.fr**, sinon sur celle de votre établissement d'enseignement. Vous êtes alors dirigé vers **Izly.fr** pour activer votre compte en ligne.

*Vous n'avez pas reçu de message d'activation ? Vérifiez toutes vos adresses mails (ainsi que les spams) ou rendez-vous sur **help.izly.fr***

### 5 Comment recharger le compte Izly ?



- À partir de 10 € avec votre carte bancaire sur Izly.fr
- À partir de 5 € avec votre RIB sur Izly.fr

### 6 Comment payer avec Izly ?

- Avec votre carte étudiante sans contact
- Avec votre smartphone dans l'appli Izly : générez un QR code à présenter en caisse ou à la borne



### 7 Comment récupérer l'argent de son compte Izly ?

Vous pouvez virer de l'argent de votre compte Izly vers votre compte bancaire :

- depuis l'application Izly \*
- depuis votre espace personnel sur **Izly.fr** \*

*\*en saisissant votre code secret Izly (à 6 chiffres)*



L'appli Izly est téléchargeable gratuitement sur l'App Store et Google Play.

Activez et gérez votre compte sur **Izly.fr**



les Crous

## Réseau Canopé est l'opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse chargé de la formation tout au long de la vie des enseignants.

Positionné au cœur des enjeux de la transformation numérique de l'éducation, Réseau Canopé est missionné par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour assurer la formation de chaque enseignant, tout au long de sa vie, qu'il exerce dans le premier ou le second degré, et notamment la formation au numérique et par le numérique. Reconnu pour la qualité des process mis en œuvre pour ses actions de formation, Réseau Canopé est certifié Qualiopi par Afnor Certification.

En 2022, Réseau Canopé est un établissement public réunissant 1 357 agents répartis entre le siège social situé à Chasseneuil-du-Poitou (86), les 12 directions territoriales, les 5 directions académiques (Corse et Outre-mer) et les 102 Ateliers Canopé implantés dans chaque département.

La Librairie de l'Éducation, située à Paris, ainsi que deux services complètent l'organisation : le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) et le Munaé (Musée national de l'Éducation).

Les directions territoriales ont pour mission de contribuer à l'offre éducative et de formation des régions académiques, en lien avec l'ensemble des partenaires de formation de la communauté éducative.

**Les Ateliers Canopé dépendent directement des directions territoriales** : ils assurent prioritairement les formations en présentiel ou à distance, assurent des médiations et des animations pédagogiques. Ils proposent une offre de services adaptée aux nouveaux enjeux éducatifs. Ils accueillent l'ensemble de la communauté éducative dans des espaces innovants et connectés.

Avec ce maillage territorial unique et des équipes de formateurs en proximité à l'écoute des enseignants, Réseau Canopé est positionné au cœur des enjeux de la transformation de l'École.

### **Direction territoriale Grand Est de Réseau Canopé**

La direction territoriale Grand Est de Réseau Canopé est composée d'un siège et de services d'appuis situé dans les locaux du Rectorat de la région académique Grand Est et de 10 Ateliers Canopé, répartis sur l'ensemble de la région académique Grand Est.

Une centaine de collaborateurs sont présents pour accompagner l'ensemble de la communauté éducative.

### **Dans l'académie de Strasbourg**

Profitez de **2 Ateliers Canopé en proximité à Strasbourg et à Mulhouse**, tiers-lieu de formation au service des enseignants et de la communauté éducative

## Offre de services de votre Atelier Canopé

- des formations, animations et événements
- des espaces innovants et du matériel numérique
- des ressources physiques et numériques
- un accompagnement et du conseil
- des plateformes d'autoformation

### Rendez-vous dans vos deux ateliers Canopé de proximité !

#### Atelier Canopé 67 - Strasbourg

23 Rue du Maréchal Juin, 67000 Strasbourg

Tél. : 03 88 45 51 60

Mail : [contact.atelier67@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier67@reseau-canope.fr)

Web : [www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-67-strasbourg](http://www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-67-strasbourg)

Twitter : [@Canope\\_67](https://twitter.com/Canope_67)

#### Atelier Canopé 68 - Mulhouse

7 Rue du Chanoine Winterer, 68100 Mulhouse

Tél. : 03 89 56 23 89

Mail : [contact.atelier68@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier68@reseau-canope.fr)

Web : [www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-68-mulhouse](http://www.reseau-canope.fr/academie-de-strasbourg/atelier-canope-68-mulhouse)

Twitter : [@Canope\\_68](https://twitter.com/Canope_68)

